

Par conséquent, je dois décréter que la motion n° 2 est irrecevable. Par contre, s'il le désire, le député pourra exposer ses arguments en faveur de la motion en temps et lieu.

Les motions nos 3, 4 et 5 doivent être groupées pour le débat et faire l'objet d'une mise aux voix distincte.

Les motions nos 13 et 14 doivent être être groupées par le débat et faire l'objet d'une mise aux voix distincte.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette) propose:

Motion n° 1

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, en retranchant le titre, page 1, et en le remplaçant par ce qui suit:

«Loi constituant la société Canagrex, chargée de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada».

● (2010)

M. G. M. Gurbin (au nom de M. Schellenberger) propose:

Motion n° 6

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 14, en retranchant les lignes 13 et 14, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«14. (1) Canagrex a pour mission de faci-».

Motion n° 7

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 14, en retranchant les lignes 21 à 25, page 9, 3 à 10 et 16 à 24, page 10.

Motion n° 8

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 14, en retranchant la ligne 31, page 11, et en la remplaçant par ce qui suit:

«selon le cas, faciliter et promouvoir le commerce».

Motion n° 9

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 14, en retranchant les lignes 8 à 31, page 12.

M. Bill McKnight propose:

Motion n° 10

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 16, en retranchant les lignes 2 et 3, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«15 qu'il entend consacrer à ses prêts et à ses garanties».

Motion n° 11

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 16, en retranchant les lignes 4 et 5, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«b) les sommes qui lui sont».

Motion n° 12

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 16, en retranchant les lignes 11 et 12, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«au titre de sa participation à des prêts ou garanties visés à la partie».

M. Hargrave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander une précision au sujet de votre décision selon

Canagrex

laquelle ma motion n° 2 a été jugée peu satisfaisante ou inacceptable. Dois-je comprendre que M. l'Orateur a décidé qu'au moment opportun—je pense que c'est l'expression qu'il a utilisée—je pourrai formuler certains arguments à l'appui de ma motion? Dois-je comprendre que je pourrai le faire plus tard?

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Le député m'a bien compris. Je peux lui répéter que, de l'avis de la présidence, la motion n° 2, cause du précédent cité, est inacceptable. Toutefois, s'il le veut, le député pourra présenter ses arguments en faveur de la motion au moment opportun, c'est-à-dire lorsque le groupe de motions nos 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 aura été étudié.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont nous sommes saisis ce soir concerne exclusivement l'agriculture. Depuis le temps que je siège à la Chambre, c'est l'une des rares fois où nous avons l'occasion de parler d'agriculture.

De nombreuses personnes se demandent peut-être pourquoi l'agriculture est un sujet si important, puisque toutes les statistiques souvent citées montrent que moins de 5 p. 100 de la population environ s'occupe d'agriculture. Par conséquent, on peut se demander pourquoi un projet de loi intéressant l'agriculture peut avoir une telle importance. Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et un bon nombre de députés gouvernementaux sont ici présents, ce qui est significatif à mon avis, car cela prouve qu'ils trouvent aussi que l'agriculture joue un rôle très important.

Si l'agriculture est tellement importante au Canada, c'est précisément parce que moins de 5 p. 100 de la population en vit. S'il s'agissait de 20 p. 100, ou même de 50 p. 100 de la population, comme en Inde, nous n'aurions pas le loisir de profiter de tous les agréments que l'on trouve tout naturels au Canada. Nous ne pourrions pas bénéficier de la semaine de quarante heures, des vacances payées et du niveau de vie auquel nous sommes habitués et qui nous semble normal.

Je me réjouis en outre de ce que le bill sur la société Canagrex ait attiré l'attention des journalistes, d'une part parce qu'il le mérite, et d'autre part parce qu'il a de bonnes chances d'attirer ainsi celle des autres Canadiens.

Trop souvent, nous prenons pour acquit l'efficacité de notre secteur agricole. Nous sommes sûrs que nous pouvons faire confiance à notre secteur agricole. Je ne pense pas qu'il soit arrivé à l'un d'entre nous de se présenter dans un magasin et de ne pas pouvoir acheter de pain, de lait, voire de légumes et de fruits dont ce n'était pas la saison. Il arrive très souvent aux agriculteurs et aux hommes d'affaires de se présenter dans une boutique pour commander des fournitures et d'apprendre que les livraisons tardent ou que lesdites fournitures sont d'abord fabriquées ailleurs avant d'être expédiées à la boutique. Une situation analogue ne se produit tout simplement pas dans le cas des produits agricoles que nous considérons chez nous comme des denrées de base, de première nécessité. Voilà pourquoi je dis que le secteur agricole sert fort bien les Canadiens.